

# **CHAPITRE 1**

## **Résumé exécutif**

## 1. Résumé exécutif

Au printemps 2021, [Nemaska Lithium inc. \(NLI\)](#), a amorcé les études de faisabilité techniques, environnementales et sociales pour construire et exploiter une usine de transformation de spodumène en hydroxyde de lithium. Cette usine, qui sera construite dans le parc industriel et portuaire de Bécancour dans la Ville de Bécancour, répondra à la demande croissante du marché pour la production de piles lithium-ion, destinées principalement au marché des véhicules électriques, et cadrera avec les programmes gouvernementaux d'électrification des transports.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Vallée de la transition énergétique, qui réunit les villes de Bécancour, de Trois-Rivières et de Shawinigan, afin de promouvoir à l'échelle mondiale « le développement de technologies propres et de pratiques innovantes en transition énergétique, en batteries et en électrification, ainsi qu'en hydrogène vert, pour décarboner les milieux industrialo-portuaires et urbains. » Le lithium est un matériau critique de la transition énergétique, puisqu'il est un élément essentiel à la production des batteries qui permettent d'emmagasiner l'énergie produite par des sources d'énergie renouvelable.

### Qui est Nemaska Lithium ?

Nemaska Lithium, incorporation détenue à 50 % par Investissement Québec et à 50 % par la Société Livent, est une entreprise en développement, dont les activités seront intégrées verticalement, de l'extraction minière de spodumène à la fabrication et la commercialisation d'hydroxyde de lithium de grade batterie. Elle définit ainsi sa mission : « Être un producteur intégré d'hydroxyde de lithium et assurer une transformation responsable, rigoureuse, fiable et rentable de notre ressource en un produit de haute qualité, dans le respect des communautés dans lesquelles nous opérons. »

### 1.1 Description sommaire du projet

À la suite d'un exercice de comparaison de plusieurs sites potentiels pour la construction de l'usine, le site n° 9 du parc industriel de Bécancour s'est démarqué en regard de plusieurs facteurs liés à l'acceptabilité sociale, aux faibles risques environnementaux et à la présence des infrastructures de services dans le parc industriel de Bécancour.

L'usine de conversion de spodumène à Bécancour produira 34 000 tonnes par an d'hydroxyde de lithium monohydraté. Elle sera alimentée en concentré de spodumène en provenance de la mine de Whabouchi, située dans la région Eeyou Istchee Baie-James, à environ 300 km au nord de Chibougamau, à raison de 235 000 tonnes sèches par année.

Les travaux de construction de l'usine ont débuté en janvier 2023 et s'échelonneront jusqu'à la fin de l'année 2025. La mise en service de l'usine est prévue au courant de l'année 2026.

Une cinquantaine de travailleurs sont mobilisés sur le chantier depuis le début de l'année 2023 pour les travaux de déboisement et de préparation du site. Ce nombre augmentera progressivement avec l'avancement des travaux pour atteindre une pointe d'environ 1 200 travailleurs en 2024. Une fois en service, l'usine sera en opération 24 heures sur 24, 365 jours par année. Près de 200 employés seront embauchés pour exécuter les activités d'exploitation, dont principalement des opérateurs de production et des techniciens.

Les coûts de construction de l'usine sont estimés à 2 milliards de dollars et ses frais d'exploitation sont évalués à plus de 175 millions de dollars par année. Ces travaux généreront d'importantes retombées économiques locales et régionales, considérant la mise en œuvre de la Politique d'achat local de Nemaska Lithium Inc.

NLI a retenu le procédé industriel conventionnel (hydroxyde de lithium monohydrate) puisqu'il représentait moins de risques technologiques, un coût d'investissement inférieur, moins d'émissions de GES et une consommation d'eau plus basse que celle des autres procédés étudiés (chapitre 3 de l'ÉES).

Diverses variantes au sein même du procédé conventionnel et en lien avec l'aménagement et de la conception de l'usine ont été étudiées afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement.

Parmi celles-ci, citons entre autres :

- La réduction des empiètements sur les milieux humides et les rives et littoral de deux ruisseaux et la protection d'un marécage arbustif à haute valeur écologique de 1,4 ha;
- Un système de gestion des eaux pluviales sera aménagé à l'usine afin de récupérer et traiter les précipitations (eaux de pluie et de fonte des neiges) avant de les renvoyer à l'environnement;
- Des équipements alimentés à l'électricité, au lieu du gaz naturel, ont été retenus pour le four de cuisson acide et pour certains équipements mobiles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'usine;
- La conception d'un système en boucle fermée pour l'eau de procédé qui entre en contact avec le lithium afin de minimiser les effluents et les rejets de lithium dans l'environnement;
- L'acide sulfurique et la soude caustique seront livrés par train pour réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au transport par camion;
- Les wagons étanches et les convoyeurs qui achemineront le spodumène dans l'usine seront étanches. Ce choix permet entre autres de réduire l'exposition des travailleurs à la silice cristalline et de limiter l'impact sur la qualité de l'air;

- Le stockage en silos des résidus de procédé a été choisi plutôt que le stockage en pile à l'extérieur pour réduire les nuisances liées aux poussières et pour éviter de contaminer les eaux pluviales;
- Un cristallisateur supplémentaire a été inclus dans la conception de l'usine pour faciliter la gestion des résidus solides inertes. Cela permettra de réduire le nombre de camions sur les routes et le risque de déversement de produits dangereux dans l'environnement.
- La conception d'un aménagement paysager avec des plantes indigènes et des éléments du patrimoine culturel abénakis.

## 1.2 Cadre légal et politique environnementale

Nemaska Lithium prône des activités alliant la préservation de l'environnement, le respect des individus et l'équilibre entre la prospérité économique et la responsabilité liée au développement durable. Elle met en place les outils qui permettront de protéger la vie, la santé et l'environnement pour les générations présentes et futures. Nemaska Lithium s'engage entre autres à respecter les lois et règlements en vigueur et concevoir les infrastructures avec l'esprit de toujours minimiser l'empreinte de celles-ci et de choisir la technologie la plus efficace tout en respectant des choix économiques.

Le projet n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation environnementale au sens du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le taux de production de l'usine de 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an est sous le seuil de 40 000 tonnes par an associé à la métallurgie extractive.

***La démarche volontaire d'évaluation environnementale et sociale*** faisant l'objet de ce rapport reflète la volonté de NLI de développer un projet responsable et durable afin de faciliter une implantation harmonieuse de ce dernier dans son milieu d'accueil. Elle est le fruit du travail du personnel œuvrant chez Nemaska Lithium inc, Hatch Limitée et ses sous-traitants (BC2, Intervia et FNX-Innov), Transfert Environnement et société (TES) en collaboration avec le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

NLI devra obtenir plusieurs autorisations gouvernementales et municipales afin de construire et d'exploiter son usine. La réalisation du projet nécessitera l'obtention d'autorisations ministérielles en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* laquelle s'appliqueront aux différentes composantes et phases du projet (voir chapitres 3 et 6 de l'ÉES).

NLI devra déclarer ses émissions de gaz à effet de serre et devra participer au marché du carbone puisque ses émissions seront au-dessus du seuil de 25 000 tonnes métriques eqCO<sub>2</sub> défini dans le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*.

### 1.3 Une analyse des impacts structurée par enjeux

La méthode d'analyse des impacts structurée par enjeux recommandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a été retenue pour identifier et évaluer les répercussions environnementales du projet. La démarche proposée dans le cadre de la présente évaluation environnementale et sociale est relativement novatrice et se concentre uniquement sur les répercussions du projet sur des enjeux définis au début du processus de consultation à la suite d'une prise de connaissance initiale des caractéristiques du milieu d'accueil et des discussions préliminaires entre le promoteur du projet, la Nation W8banaki, les autorités concernées et les parties prenantes.

Les enjeux, au nombre de neuf (9), et les composantes valorisées de l'environnement (CVE) en lien avec les enjeux identifiés et qui sont susceptibles d'être affectées par les activités du projet sont présentés dans la figure et le tableau suivant.



Figure 1-1: Les enjeux du projet

Tableau 1-1: Composantes valorisées de l'environnement (CVE)

Composantes valorisées de l'environnement (CVE)	
Qualité des sols	Utilisation du territoire
Qualité des eaux de surface et souterraines	Qualité de vie et santé publique allochtone
Qualité de l'air	Qualité de vie et santé publique autochtone
Gaz à effet de serre (GES)	Santé et sécurité des travailleurs
Environnement sonore	Économie régionale
Milieux humides	Niveau de vie
Faune terrestre et aquatique	Économie circulaire
Espèces fauniques et floristiques d'importance culturelle pour la Nation W8banaki	Paysage

Chacune des interactions des activités et sources d'impact du projet sur les CVE pour les phases préconstruction, construction et exploitation a ensuite été évaluée en fonction de cinq critères (intensité, étendue spatiale, durée, probabilité et réversibilité) afin d'évaluer l'impact global, les mesures d'atténuation et l'importance des impacts résiduels.

#### 1.4 Démarche d'engagement avec la Nation W8banaki

Dès les premières étapes de réalisation de l'évaluation environnementale et sociale du projet de production d'hydroxyde de lithium à Bécancour, en novembre 2021, des contacts ont été établis par les représentants de Nemaska Lithium avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) et le Bureau du Ndakina. Nemaska Lithium souhaitait établir le dialogue avec la Nation W8banaki en amont de la réalisation de son projet afin de prendre en considération le plus possible les préoccupations, aspirations et besoins de cette dernière dans la conception du projet. L'entreprise a tenu à maintenir le dialogue avec la Nation W8banaki tout au long de la phase d'avant-projet et s'est engagée à ce qu'il se poursuive durant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement.

Soucieuse de mettre en œuvre les meilleures pratiques en termes de consultation des Premières Nations, l'équipe de Nemaska Lithium s'est montrée à l'écoute et respectueuse des besoins exprimés par les ressources représentant la Nation W8banaki.

Tôt dans le processus ces dernières ont précisé que puisque les intérêts de la Nation étaient généralement différents de ceux de la Ville de Bécancour, il était recommandé de mener des consultations distinctes. Des rencontres plus spécifiques avec le Bureau du Ndakina se sont tenues pour discuter des impacts sur les Droits de la Nation W8banaki (chapitre 9 de l'ÉES).

L'entreprise s'est efforcée de proposer des solutions mutuellement satisfaisantes et de maximiser les retombées positives découlant de la relation de collaboration établie, notamment en octroyant des contrats à différents services et entreprises du GCNWA ou des communautés qu'il représente, que ce soit en archéologie, en environnement, en

déboisement par une compagnie de la communauté abénaquise de Wôlinak ou dans la supervision des travaux de déboisement par un gardien du territoire du Bureau du Ndakina. Nemaska Lithium est allée plus loin que la portée identifiée au départ en réalisant un inventaire archéologique suivant les recommandations de l'équipe d'archéologues du GCNWA. Le bureau Environnement et terre Wôlinak a aussi réalisé la caractérisation de l'habitat et l'inventaire acoustique des chiroptères et du petit gibier.

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a rédigé, à l'intention de Nemaska Lithium, la Synthèse de l'analyse préliminaire des effets du projet sur les droits de la Nation W8banaki et sur certaines composantes valorisées de l'environnement. Les deux bureaux ont été impliqués dans la production et la révision de certains chapitres de l'ÉES sur les droits ancestraux et issus de traités (chapitre 5 de l'ÉES), l'évaluation des effets du projet sur les droits de la Nation W8banaki (chapitre 9 de l'ÉES), celui sur les effets cumulatifs (chapitre 10 de l'ÉES).

La démarche d'engagement auprès de la Nation W8banaki a débuté en novembre 2021 et se poursuivra tout au long de la durée de vie du projet. Au cours de cette période, dix rencontres ont été tenues pour soutenir une démarche d'engagement en 6 grandes étapes :

1. ouverture du dialogue;
2. première collaboration avec les équipes du GCNWA;
3. définition de la portée de l'implication du Bureau du Ndakina dans la rédaction de l'ÉES;
4. première série de contributions du Bureau du Ndakina à l'ÉES, de même que la précision des besoins de la Nation W8banaki;
5. deuxième série de contributions du Bureau du Ndakina à l'ÉES et des discussions sur le maintien et la nature des relations avec la Nation W8banaki aux phases subséquentes du projet;
6. dernière série de contributions du Bureau du Ndakina à l'ÉES et discussions sur les mesures d'accommodement

Les divers échanges entre Nemaska Lithium et la Nation W8banaki ont permis de recueillir, en huit thèmes, les préoccupations et les suggestions de la Nation en lien avec le développement du projet d'usine dans le PIPB :

1. l'implication de la Nation W8banaki dans le cadre du projet et de l'ÉES;
2. le transport;
3. les composantes valorisées du milieu d'accueil;
4. les impacts sur les droits de la Nation W8banaki;
5. la qualité de vie et la santé des membres de la Nation;

6. les risques et accidents;
7. les impacts cumulatifs;
8. l'emploi et les retombées économiques.

## **1.5 Démarche d'engagement social avec la communauté et les parties prenantes**

Nemaska Lithium a mis en œuvre une démarche d'insertion sociale qui se distingue par son aspect novateur et son équipe ouverte et collaboratrice. Une démarche en trois phases a été conçue afin d'allouer le temps nécessaire pour affiner la connaissance du territoire, explorer les enjeux du projet et recueillir la vision des acteurs locaux et régionaux des défis de l'installation d'une nouvelle filière batterie à Bécancour et leurs attentes, tout en les associant à l'élaboration de mesures d'atténuation et de bonification. Les objectifs principaux étaient :

- d'informer la population, les parties prenantes et les organisations de la Nation W8banaki de la portée du projet et de son avancement,
- d'apporter des réponses aux questions soulevées,
- de comprendre les attentes locales et les points de vigilance à considérer dans le cadre de la conception du projet,
- mieux comprendre les attentes de la communauté locale et apporter des améliorations afin de générer un meilleur résultat pour tous ;
- d'optimiser la conception du projet au fur et à mesure que progressent les échanges.

Cette démarche innovante, transparente et inclusive, par l'implication des communautés locales en amont du projet, a influé positivement sur le développement du projet en temps réel. Elle a mis en évidence des éléments importants (préoccupations, suggestions et attentes face au projet) qui ont permis à NLI d'approfondir sa compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à l'aménagement de son usine sur le territoire de Bécancour.

Lors des différentes rencontres que l'entreprise a tenues, celle-ci a souvent agi en agent catalyseur, réunissant des parties prenantes concernées par les mêmes problématiques. Les échanges d'idées qui en ont résulté ont mis en lumière les conditions de réussite du projet d'usine et du développement d'une nouvelle filière industrielle à Bécancour : travailler de concert en vue d'identifier les besoins du territoire, y répondre le plus en amont possible et préparer conjointement des mesures adéquates de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts potentiellement négatifs.

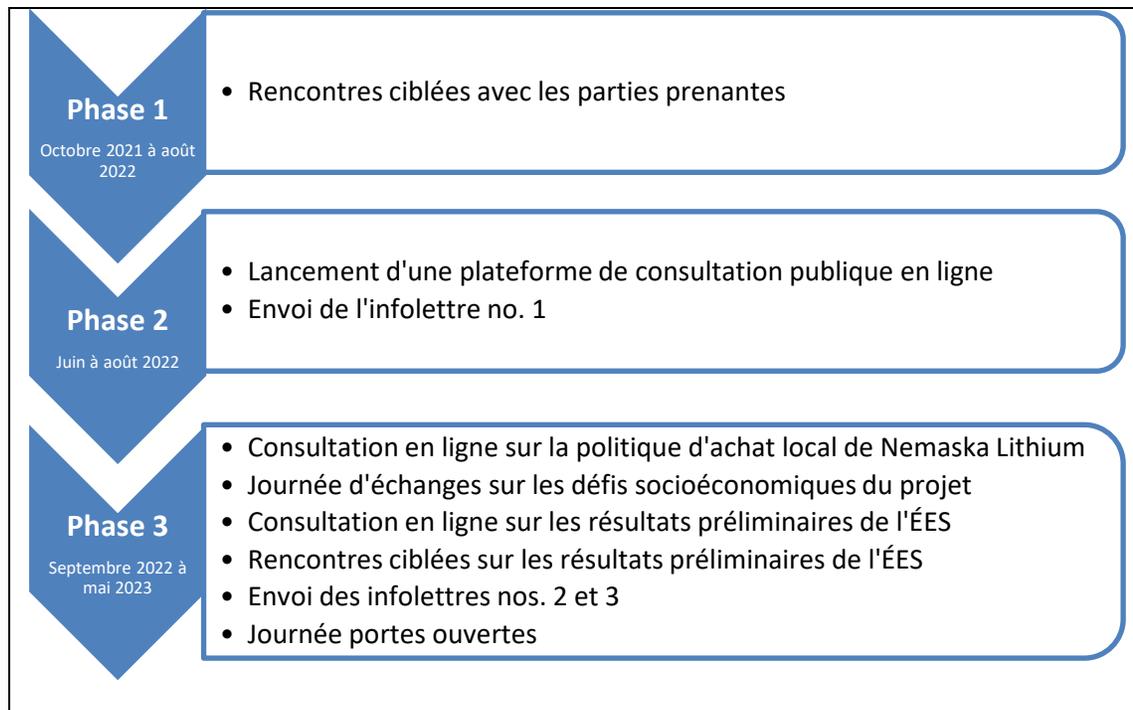


Figure 1-2: Activités et outils de la démarche d'insertion sociale par phase

Les catégories de parties prenantes suivantes ont été rencontrées :

1. ministères
2. municipalités
3. groupe d'économie circulaire
4. organismes récréotouristiques
5. organismes socioéconomiques et communautaires
6. organismes environnementaux
7. organismes d'éducation et de formation

Au total, durant cette première phase qui s'est déroulée d'octobre 2021 à août 2022, NLI a rencontré 42 organismes.

Afin d'élargir l'audience et permettre au grand public d'être également informé, une plateforme Internet participative a été mise en ligne le 15 juin 2022:

<https://www.consultationsnemaskalithium.com>

## 1.6 Bilan des impacts résiduels et des enjeux

Le bilan des impacts, des principales mesures d'atténuation et l'importance des impacts résiduels pour chacun des enjeux du projet liés à la construction et à l'exploitation de l'usine de NLI est présenté dans un tableau synthèse à la section 8.8 du chapitre 8 de l'ÉES. Le lecteur est aussi invité à consulter les fiches synthèses par enjeux sur le site: [Une démarche volontaire d'évaluation environnementale et sociale](#), pour prendre connaissance des enjeux du projet.

**Des impacts résiduels positifs** sont anticipés pour les enjeux suivants :

- **Gestion des résidus de procédé** pour les initiatives qui seront déployées par NLI pour favoriser les projets recherche et de valorisation dans une optique d'économie circulaire;
- **Qualité de vie des résidents** de la zone d'étude en lien avec l'augmentation de l'activité économique et la croissance des opportunités d'emploi et de formation professionnelle dans un secteur de pointe en croissance au Québec pour les communautés allochtones et autochtones;
- **Attentes socio-économiques**. Le projet engendrera des retombées économiques régionales importantes et une augmentation générale du niveau de vie de la population de la région.

**Des impacts résiduels d'importance mineure** sont anticipés pour les enjeux :

- Augmentation de la circulation routière et ferroviaire (Environnement sonore);
- Protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques (qualité des sols et milieux humides);
- Qualité de vie des résidents de la zone d'étude (utilisation du territoire et paysage);
- Attentes socio-économiques;
- Droits de la Nation W8banaki
- Biodiversité (faune terrestre et aquatique).

**Les impacts résiduels d'importance moyenne** sont anticipés pour les enjeux suivants :

- Protection des eaux souterraines, des milieux humides et hydriques (qualité des eaux de surface et souterraines);
- Qualité de vie des résidents de la zone d'étude (qualité de l'air et qualité de vie et santé publique allochtone); et,
- Sécurité publique (Santé et sécurité des travailleurs).

**Les impacts résiduels d'importance majeure** se retrouvent principalement durant la phase d'exploitation pour les enjeux liés à la gestion des résidus de procédé et aux changements climatiques (GES) et à toutes les phases du projet pour les enjeux de la qualité de vie et de la santé publique des autochtones, et des Droits de la Nation W8banaki.

Dans une logique du principe de précaution, le GCNWA considère l'impact actuel sur le frêne noir et le foin d'odeur, le petit gibier et son habitat et l'accès au Ndakina comme étant élevé, en attendant une garantie de la mise en œuvre de mesures d'atténuation en négociation avec NLI. Cependant, lorsque les mesures d'atténuation et de compensation pour ces impacts seront élaborées et mises en œuvre par NLI, le GCNWA pourra réévaluer l'impact résiduel cet enjeu. NLI et le GCNWA conviendront d'un protocole d'entente pour atténuer les impacts du projet sur l'exercice des Droits de la Nation W8banaki

## 1.7 Gestion des résidus de procédé

Le procédé de conversion de l'hydroxyde de lithium générera annuellement plus de 324 000 tonnes de résidus d'aluminosilicate, de résidus de purification, de sulfate de sodium et de gâteau de sels. Chaque tonne de lithium monohydraté générera environ 9,5 tonnes de résidus de procédé. Ceux-ci seront transportés dans un site d'enfouissement autorisé situé moins de 5 km de l'usine.

Conscient que cet impact est d'importance majeure, NLI a entamé des projets de recherche avec plusieurs partenaires, dont le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), en vue de valoriser les résidus de procédés, dont l'aluminosilicate qui constituera la plus importante matière résiduelle de l'usine de Bécancour avec 50 % du volume généré.

L'économie circulaire se retrouve au cœur de la démarche de Nemaska Lithium. NLI a tout récemment embauché un gestionnaire responsable de la valorisation des sous-produits. Cette personne et son équipe ont la responsabilité d'intégrer les solutions durables de recyclage et de valorisation pour tous les sous-produits en vue de réduire les impacts environnementaux du projet.

## 1.8 Émissions de GES

L'usine émettra 84 343 teq CO<sub>2</sub> pendant les trois années de sa construction. Les émissions annuelles liées à l'exploitation de l'usine ont été évaluées à 110 472 teq CO<sub>2</sub>/an, pour un total de 5 523 600 teq CO<sub>2</sub> sur les cinquante années d'exploitation. Les émissions de source fixe de l'usine, c'est-à-dire celle qui seront soumises au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE), s'élèvent à 51 484 teq CO<sub>2</sub>/an (chapitre 14 de l'ÉES).

NLI sera considéré comme un grand émetteur, puisque ses émissions annuelles dépassent le seuil de 25 kt eq CO<sub>2</sub>/an. Ces émissions représenteront 0,43 % des émissions du secteur industriel québécois. L'estimation du coût des émissions directes sur la période de 2025 à 2035 lié au SPEDE est d'environ 7,1 M\$.

## 1.9 Qualité de l'air

Selon le MELCCFP, la qualité de l'air est bonne dans la région de Bécancour et s'est même améliorée au cours des 2 dernières décennies. Selon la modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants (chapitre 8 de l'ÉES), aucun dépassement des valeurs réglementaires aux limites du parc industriel de Bécancour ne sera atteint pendant l'exploitation de l'usine. Les récepteurs sensibles et les populations les plus proches de l'usine ne seront pas affectés par l'exploitation normale de l'usine. La qualité de l'air ambiant restera bonne en deçà des normes édictées par le MELCCFP.

**Nemaska Lithium** garde confiance que de nouvelles pratiques ou de nouveaux équipements basés sur des technologies innovantes répondant à des normes environnementales plus élevées apparaîtront graduellement sur le marché au cours des prochaines années. Aussi, l'entreprise s'engage dans un processus d'amélioration continue afin de décarboner ses activités, d'investir dans l'innovation pour favoriser l'économie circulaire et se doter des équipements les plus performants au niveau environnemental tout au long de son exploitation.

## 1.10 Santé et de la sécurité des travailleurs et des populations locales

Nemaska Lithium fait de la santé et de la sécurité de ses travailleurs et des populations locales une de ses plus grandes priorités. Dans le cadre du présent projet, l'objectif est de créer un environnement de travail sécuritaire et sain afin d'éviter les blessures, les maladies professionnelles. Un plan des mesures d'urgence permettra de gérer et de réduire les risques liés à la construction et aux opérations afin de minimiser les incidents pouvant causer des dommages à l'environnement ou aux populations locales. NLI est un membre actif du Comité mixte municipal industriel (CMMI), ce qui lui permet de discuter avec les autorités de sécurité publique des risques identifiés pour le projet.

## 1.11 Effets cumulatifs

Des projets, des actions et des événements sont susceptibles d'avoir eu une incidence par le passé, d'influer actuellement ou d'exercer une influence future sur les CVE retenues dans le cadre de l'étude des effets cumulatifs. Les effets cumulatifs sont des changements dans l'environnement qui s'accumulent dans le temps et l'espace.

Les CVE retenus pour l'analyse des effets cumulatifs sont :

- les GES
- les milieux humides
- la qualité de vie et la santé publique des populations régionales
- l'économie régionale
- les droits de la Nation W8banaki

Elles ont été choisies en fonction des impacts résiduels du projet, des préoccupations exprimées par les parties prenantes ainsi que de leur potentiel d'interaction avec d'autres projets dans la région.

Le développement de la filière des batteries électriques dans la région de Bécancour requiert la collaboration de dizaines d'acteurs régionaux (industries, municipalités, chambre de commerce, institutions d'enseignements, centre de recherche) et gouvernementaux. Ces acteurs doivent coordonner la construction et la gestion des infrastructures de services et de transport, l'acquisition de talents pour combler les milliers d'emplois qui seront requis, l'approvisionnement des biens et services, etc. Les acteurs industriels, économiques et municipaux devront tenir compte des différents effets cumulatifs et synergiques qui influenceront les composantes environnementales et sociales valorisées par les parties prenantes.

Dès le début de son projet en 2021, Nemaska Lithium a déployé une démarche proactive et collaborative avec les acteurs socio-économiques impliqués dans la filière de la batterie, et ce, afin de résoudre des enjeux qui dépassent ses capacités seules. NLI a réalisé des études sur les enjeux de la circulation routière et ferroviaire et a partagé ses résultats avec la SPIPB, la Ville de Bécancour, le MTMD et le CN pour trouver des solutions communes. NLI s'implique dans son milieu à travers divers comités régionaux (SST, emploi, programme de formation, école de la batterie).

Plusieurs mesures d'atténuation globales mises en place par la SPIPB, la Ville de Bécancour et d'autres organismes permettront d'atténuer les effets cumulatifs des développements industriels liés à la filière batterie dans la région.

## **1.12 Des programmes de mesures d'atténuation adaptés au milieu**

Différents programmes seront mis en place par Nemaska Lithium afin d'atténuer, de compenser ou de bonifier les impacts du projet. À ces programmes s'ajoutera un bouquet de mesures particulières liées à des enjeux spécifiques. Le lecteur est invité à consulter les fiches par enjeux sur le site [une démarche volontaire d'évaluation environnementale et sociale](#) et le tableau synthèse de la section 8 du chapitre 8 de l'ÉES, pour prendre connaissance des mesures particulières envisagées par Nemaska Lithium.

Les programmes de gestion des engagements envers les parties prenantes et envers la Nation W8banaki visent la poursuite du dialogue et de la collaboration amorcés afin de faire face à certaines problématiques sociales et communautaires telles que l'emploi, la formation, les occasions d'affaires, le logement ou l'utilisation du territoire.

Le programme de gestion environnementale et sociale couvre un ensemble de mesures d'atténuation et de procédures visant à limiter les impacts environnementaux et sociaux associés aux activités de construction et d'exploitation.

Le programme de gestion de la circulation cible l'adoption de diverses mesures pour atténuer l'impact de la circulation routière et ferroviaire.

Le programme de mesures d'urgence vise la coordination avec les services de sécurité locaux (police, pompiers) et la brigade d'urgence de la SPIPB en cas d'accident, d'explosion, de déversement ou de rejet, incluant les services d'urgence de la communauté de Wôlinak.

Le programme de santé-sécurité au travail aborde les mesures préventives, les protocoles et les analyses de gestion des dangers en milieu de travail. Des formations obligatoires sur la santé et sécurité, la sécurité routière, la machinerie lourde, la santé mentale et bien-être, la diversité et inclusion et la sensibilisation à la culture autochtone seront diffusés aux travailleurs.

### **1.13 Surveillance et suivi environnementaux**

Des programmes de surveillance et de suivi environnemental (chapitres 11 et 12 de l'ÉES) ont par ailleurs été élaborés pour assurer l'application rigoureuse des mesures d'atténuation et des divers engagements pris par NLI et pour mettre en œuvre des pratiques permettant d'assurer le respect des exigences environnementales tout au long de la construction et de l'exploitation de l'usine.

### **1.14 Développement durable**

**Nemaska Lithium s'est dotée d'une politique de la durabilité. « En plus de participer concrètement aux efforts de transition énergétique du Québec, Nemaska Lithium produira un lithium parmi les plus verts au monde, en partie grâce à l'adoption de technologies éprouvées pour réduire son empreinte » ; NLI sera l'une des exploitations de lithium à base de spodumène à plus faibles émissions de carbone par unité de production au monde.**

Le projet a été évalué en fonction des seize principes énoncés dans la *Loi sur le Développement durable* (chapitre 15 de l'ÉES). Les actions entreprises par NLI illustrent son engagement envers le développement durable.

NLI a démontré de manière proactive son désir d'établir et de maintenir des relations durables avec les communautés d'accueil, les parties prenantes et la Nation W8banaki de Wôlinak en les informant, les consultant et les impliquant tôt dans le processus d'élaboration du projet. Une communication continue pendant toutes les phases du projet (ingénierie, construction et exploitation) sera également maintenue avec les parties prenantes.

NLI a mis en place une série d'initiatives pour développer une connaissance approfondie du milieu récepteur biophysique du projet, entre autres par la réalisation de diverses études et inventaires sur le terrain. Ces efforts ont permis entre autres d'assurer la conformité du projet avec les normes et règlements environnementaux en vigueur, notamment en ce qui concerne les milieux humides et la faune, les eaux usées, les émissions atmosphériques, le

bruit ainsi que la gestion des matières résiduelles et dangereuses en plus d'améliorer l'intégration du projet dans son milieu d'accueil.

L'établissement d'une nouvelle entreprise de transformation de lithium pour la filière de batterie contribuera au développement économique de la région par la création d'emplois directs et indirects tant pour la construction que les opérations futures de l'usine. NLI favorisera le recrutement d'employés dans les communautés d'accueil. Une politique d'achat local a été développée afin de maximiser les retombées économiques locales et régionales. NLI envisage également la création de partenariats à long terme avec les entreprises locales, les organismes socio-économiques et communautaires, la SPIPB et la ville de Bécancour pour favoriser le développement socio-économique local ainsi que l'innovation.